

## fo - circulaire sociale

n° 74 - Juillet 2021

### Sommaire

- ▶ **Déclaration liminaire**  
page 1
- ▶ **Réponses du représentant du ministère**  
page 2
- ▶ **I – Conditions sanitaires de la rentrée scolaire**  
pages 3 à 4
- ▶ **II – Conditions d'organisation du baccalauréat**  
pages 5 à 8
- ▶ **III – Conditions d'exercice des infirmières**  
page 8
- ▶ **IV – Questions diverses**  
pages 9 à 11
- ▶ **Circulaire du 05/07/2021 relative aux autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique de l'Etat pour la vaccination contre la Covid-19**  
pages 12 et 13

## Compte rendu du CHSCTM du 8 juillet 2021

### Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

*Mesdames, Messieurs*

À 14 heures vous convoquez les représentants à un CHSCT Ministériel dont le premier point de l'ordre du jour est : les conditions sanitaires de la rentrée.

À 18 heures, Monsieur le Directeur de cabinet du ministre invite les fédérations syndicales à un point sur les conditions sanitaires de la rentrée.

Sauf à considérer que ce CHSCT M n'a ni légitimité ni intérêt à en débattre, la FNEC FP-FO s'interroge sur cette méthode.

Les postures idéologiques, l'anticipation de lois non publiées, la multiplication de réunions inutiles, ce que vous appelez le dialogue social sans doute, sont aujourd'hui une méthode de gouvernement que l'on condamne. La FNEC FP-FO dénonce ces procédés qui n'ont rien à voir avec la démocratie. Là aussi, ils anticipent ce que la loi de la transformation de la Fonction publique veut faire des CHSCT, les faire disparaître, les impuissant, les court-circuiter. C'est inacceptable.

Ce que les personnels attendent du ministre, ce n'est pas un nouveau protocole sanitaire, le énième, pour la rentrée scolaire, ce sont des créations de postes, destinées à répondre à la situation sanitaire et à améliorer significativement une situation où les élèves ne cessent de s'empiler dans les classes.

Une nouvelle fois nous dénonçons des postures qui conduisent à rendre des millions d'euros de budget au ministère des Finances alors que les postes manquent, à recruter des milliers de contractuels au lieu de recourir aux listes complémentaires des concours, à externaliser les services au lieu de recruter des personnels administratifs.

Ce que les personnels attendent du ministre ce ne sont pas les mesures liées au Grenelle qui ne sont qu'enfumage au niveau des rémunérations et, pour l'essentiel, remises en cause des droits et des statuts.

Alors que le gouvernement et ses réformes sont rejetés de toute part en témoignent les multiples mouvements de grèves et manifestations, sans oublier les résultats aux dernières élections régionales, on peut s'interroger sur sa crédibilité à poursuivre ses contre-réformes.

Puisque le ministre sollicite l'avis des organisations syndicales sur les conditions de la rentrée nous allons vous donner celui de la FNEC FP-FO et nul besoin d'un observatoire du bien-être et des rémunérations pour ce faire :

- Recrutez immédiatement sur les listes complémentaires les personnels indispensables ;
- Rétablissez les postes et réouvrez les classes supprimées malgré les engagements ce printemps ;
- Créez un statut avec un vrai salaire pour les AESH ;
- Augmentez les salaires immédiatement et pour commencer par 183€ à l'image de ce qu'ont obtenu les personnels hospitaliers. Les infirmières scolaires dont nous rappelons qu'elles étaient en grève à l'appel de FO le 10 juin dernier justement sur cette revendication ont obtenu que leur grille soit réévaluée dès 2022 ;
- Cessez les remises en causes statutaires issues du Grenelle ;
- Restaurez le Baccalauréat comme diplôme national reposant sur des épreuves nationales et non sur un contrôle continu et le grand oral.

Le Président de la République a consulté les organisations syndicales sur les questions sociales et notamment une réforme des retraites à laquelle il n'aurait pas renoncé. Des annonces de projet d'un nouveau recul de l'âge légal de 62 à 64 ans et d'une remise en cause du Code des pensions civiles et militaires ont été faites.

Pas plus qu'en 2019, les salariés n'accepteront la remise en cause de leurs droits.

Les Confédérations FO, CGT avec Solidaires et la FSU l'ont rappelé au Président de la République, elles continuent de revendiquer l'abandon définitif de la réforme des retraites que rien ne justifie par ailleurs.

Le communiqué des confédérations FO/CGT/FSU/Solidaires et des organisations de jeunesse UNEF et MNL se termine ainsi :

« L'heure est à la nécessaire défense des droits et à la satisfaction des revendications :

- Un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous, l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- Des augmentations de salaire, pensions et minimas sociaux ;
- L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives ;
- L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- L'arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés.

Les syndicats vont organiser et préparer des assemblées générales et des réunions syndicales afin de préparer la mobilisation.»

La FNEC FP-FO s'inscrit totalement dans ce communiqué et fera tout ce qui est possible pour le mettre œuvre.

## Réponses du représentant du ministère

« Je comprends les difficultés de mise en œuvre des réformes et leur impact sur les conditions de travail, mais il est contraire aux valeurs de la république de demander à un ministre de cesser d'être ambitieux. Des moyens pour accompagner les réformes il y en a dans le Grenelle, avec l'augmentation de la rémunération des personnels.

L'adaptation des protocoles sanitaires est conditionnée à l'évolution de l'épidémie.

Vaccination : arbitrage pas encore rendu par le ministère. Réserve du ministère à organiser la vaccination dans les établissements.

Lundi prochain : conseil de défense et des mesures sanitaire, donc des précisions seront apportées en fin d'après-midi.

## I – Conditions sanitaires de la rentrée scolaire

Surréaliste : un représentant de la Secrétaire générale du ministère est venu disserter sur la situation sanitaire sans apporter aucune information nouvelle. Le ministère n'a donc « aucun premier schéma à soumettre aujourd'hui ».

Il a récité la messe ministérielle sur la politique volontariste en matière de vaccination, de dépistage et de contact tracing . Il a confirmé que le ministère envisage les mêmes dispositions pour la rentrée que celles de cette année avec plusieurs scénarii possibles.

**Un Décret FP sera publié la semaine prochaine sur les personnels vulnérables. Pas de changement attendu pour les ASA.**

**Intervention FO :** les protocoles sanitaires mis en œuvre ont conduit à priver des milliers d'élèves de leurs cours et du droit à la scolarisation et pas seulement en raison du COVID, mais parce qu'il manque du personnel. Ça pose surtout la question des postes. Cette question doit donc être au centre de la préparation de la rentrée. Or, sur les axes qui ont été donnés par le représentant du ministre, il n'en est pas fait mention.

Le représentant du ministère botte en touche en indiquant que la préoccupation portée par FO serait transmise aux décisionnaires.

Le représentant du ministre a donc repris la parole.

Doctrine d'accueil des élèves : 2 objectifs :

- assurer au maximum l'enseignement en présentiel et de faire de l'hybridation une solution de dernier recours

- éviter les contaminations en milieu scolaire

Donc plusieurs niveaux en fonction de la circulation du virus :

1- accueillir au maximum les élèves

2- en demi-jauge

3- injecter une part d'hybridation pour les 4ème et 3ème.

+ renforcement des protocoles d'aération, port du masque en élémentaire en intérieur, contact tracing : rester sur le même schéma avec des fermetures de classe, intégration de la question spécifique de l'EPS.

En clair, rien ne change et le ministre s'apprête à faire une rentrée avec les mêmes protocoles que cette année.

Vaccination : Le représentant du ministre indique l'ouverture de la vaccination aux jeunes depuis juin. Actions de communication menées pour promouvoir la vaccination + accompagnement pédagogique de la vaccination à destination des élèves pour les aider à comprendre les enjeux de la vaccination. Le ministère va tout mettre en œuvre pour mettre en place la vaccination en milieu scolaire (pas par des personnels de l'EN, mais par les ARS). À noter que les personnels ne sont pas évoqués.

**Une Circulaire FP précise les ASA pour aller se faire vacciner, mais aussi ASA pour accompagner les enfants de plus de 12 ans à se faire vacciner. (voir en pages 12 et 13 )**

### **Avis proposé par l'UNSA : Accompagnement des personnels en vue de la rentrée 2021**

En raison des lourdes conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et l'exposition des agents, les membres du CHSCT ministériel demandent à l'employeur d'établir urgemment un diagnostic de la santé physique et psychique des personnels afin de dresser un état des lieux des besoins et prévoir au plus tôt les accompagnements individuels et collectifs nécessaires.

Vote

**Pour : UNSA, FSU**

**Nppv : FO**

**FO** ne participe pas au vote, car nous n'avons pas besoin d'un diagnostic, car nous représentons les personnels et nous savons dans quel état ils sont, nous le faisons remonter régulièrement dans ce CHSCT.

### **Avis FSU – FO**

**Le CHSCT M demande l'anticipation de la rentrée scolaire par la consultation du CHSCT M pour avis des mesures qu'entend prendre le ministre.**

Vote

**Pour FO, FSU, UNSA**

### **Avis FSU**

Les personnels doivent être protégé-es par tous les moyens possibles : masques FFP2 pour les personnels vulnérables et pour ceux qui ont à prendre en charge des cas contacts ou positifs, équipements en capteurs de CO2 et purificateurs d'air, moyens humains de remplacement.

UNSA et FO s'abstiennent. Adopté FSU

Vote

**Pour : FSU**

**Abstention : UNSA et FO**

*Nous considérons que la fourniture des équipements de protection relève de l'employeur et doit respecter les règles édictées par la législation du travail. Cette législation doit s'appliquer à tous les personnels, pas seulement à ceux évoqués dans l'avis.*

### **Avis FO**

Le CHSCT M demande l'anticipation de la rentrée scolaire par la consultation du CHSCT M pour avis des mesures qu'entend prendre le ministre.

Le CHSCT M demande donc :

- que tous les moyens de protection prévus par la législation soient proposés aux personnels
- que les recrutements et créations de postes de personnels enseignants, vie scolaire, administratifs, médico-sociaux soient réalisés afin de répondre à la situation (baisse des effectifs par classe, et baisse de la charge de travail pour les personnels administratifs et infirmiers notamment...

Vote

**Pour : FO, FSU**

**Abstention : UNSA**

### **Avis proposé par la FSU sur les infirmières**

Après le contact-tracing, les tests antigéniques et salivaires, les autotests, il n'est plus possible à notre ministère de dépouiller les écoles et établissements scolaires des personnels indispensables et de première proximité que sont les infirmières de l'Éducation nationale. Des renforts en moyens sont indispensables pour prendre en charge les élèves, conseiller les équipes et accompagner les projets et les actions d'éducation, de promotion et de prévention nécessaires, en plus de toutes les autres missions qui leur incombent.

Vote

**Pour : FO, FSU**

**Abstention : UNSA**

## II – Conditions d'organisation du baccalauréat

Bien que ce soit une question portée par les délégués du personnel, dont FO, nous avons eu droit à une longue introduction de la représentante de la DGESCO :

1ère session du bac réformé : transformations réglementaires, techniques (outils) et organisationnelles qui ont touché tous les acteurs. Ces modifications seraient liées à la crise sanitaire.

Concernant la dématérialisation des copies qui avaient été expérimentées en 2019 sur 15 académies, le ministère affirme sans en apporter aucune preuve que 80% des remontées sont favorables. Pareil au moment des E3C. Plus de 80% de remontées positives selon le ministère. Mise en place d'autres options pour les personnels qui ne souhaitent pas corriger de manière dématérialisée pour des raisons de santé. Il y aura un bilan fait avec les chefs et les académies pour réajuster l'année prochaine. La représentante du ministère a conscience des problèmes en particulier de santé qui ont été générés et une réflexion sera engagée.

### Intervention FNEC FP-FO

Nous n'avons pas demandé d'ajouter ce point à l'ordre du jour pour connaître les objectifs de la réforme du bac, nous les connaissons. Nous l'avons demandé pour vous faire un retour sur les conditions catastrophiques de travail des personnels. La crise sanitaire n'a pas grand rapport avec les difficultés qu'ont rencontré les collègues. Par ailleurs, le chiffre de 85% de retour positifs sur la numérisation des copies nous interroge. D'où vient ce chiffre ? Ce n'est pas du tout ce qui nous remonte du terrain.

### Personnels administratifs

**À Lille :** personnels des services des examens (DEC et SIEC) n'ont toujours pas reçu le tableau prévisionnel des congés d'été.

- Horaires contraints parfois jusqu'à 1h du matin
- obligation de se déplacer le samedi
- recrutement de contractuels non formés pour remplacer les collègues absents, les personnels craquent : mépris, collègues se sentent corvéables, aucune contrepartie, colère
- chape de plomb des rectorats qui ne font pas remonter les difficultés-
- médias : pointent les dysfonctionnements des divisions des examens et concours alors que ce sont les consignes : des ordres et des contre-ordres qui désorganisent les services, et suppressions de postes. Les collègues se sentent stigmatisés, beaucoup sont en burn-out.

**À Nantes :** 100 collègues réunis de la division des examens et concours et des autres services du rectorat. AG pour dénoncer les conditions de travail.

**À Grenoble :** fuite des personnels du rectorat, de très nombreuses demandes de mutation.

### Temps de trajet et convocations

Convocations tardives, et parfois très éloignées du domicile ou du lycée de rattachement. Des centaines de collègues se sont vus convoqués le vendredi soir à 20h pour le lundi matin. Parfois même la veille pour lendemain.

Pour exemple, à Étampes dans l'Essonne, les collègues modérateurs ont été invités, le jeudi 10 juin à 19h, à suivre une formation à distance sur Santorin pour la correction dématérialisée des copies le vendredi 11 jusqu'à 12h15 pour se présenter à Neuilly-sur-Seine, donc à 60km de chez eux, ce même jour à 14h.

La FNEC dénonce l'utilisation du Bac Blanc pour rendre les collègues corvéables à merci. Cela a eu des conséquences sur leur santé : stress engendré par ces convocations de dernière minute, absence de déconnexion les soirs et week-end qui a contribué à l'épuisement, et impact sur la vie personnelle des collègues.

### Les oraux

Beaucoup de collègues sont convoqués sur 5 jours, du lundi au vendredi et interrogent jusqu'à 16 candidats par jour. Les convocations indiquent des harmonisations quotidiennes entre deux demi-journées d'interrogation, donc sur la pause méridienne réglementaire, ce qui ne peut qu'aggraver la pression sur les personnels et alourdir encore leur tâche. Un avis, adopté lors du CHSCTM de novembre 2016 préconisait pourtant une limite de 11 candidats par jour pour les oraux de français. Au-delà de

11 candidats par jour, sans pause dans la semaine, il est bien difficile d'envisager que les jurys exercent leur mission dans des conditions de travail optimales leur permettant de conserver toute l'attention nécessaire et d'éviter l'épuisement professionnel.

Concernant le grand oral, des collègues de l'académie de Versailles nous écrivent :

« Les oraux, quant à eux, représentent une mission tout aussi prégnante, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de préparer pour chaque candidat deux sujets (textes et questions de langue) et de se familiariser avec les œuvres que chacun d'eux présentera pour l'entretien. Cette préparation se cumule avec les conseils d'enseignement, de classe, commissions multiples, surveillances dans certains établissements et la correction dématérialisée des copies. »

Des stagiaires ont été convoquées pour corriger les épreuves, mais aussi des personnels en ASA et/ou présentant une santé fragile.

Des professeurs de collège – notamment des professeurs documentalistes, et plus généralement des professeurs de lycée qui n'ont pas enseigné de spécialité, ni en Première, ni en Terminale – signalent être convoqués pour le grand Oral.

Comment peut-on concevoir qu'un professeur puisse assimiler le programme d'une année d'enseignement de niveau Terminale en quelques heures, a fortiori quand il ne s'agit pas de sa discipline de recrutement ?

Une collègue des Yvelines écrit : « J'ai trouvé ça non seulement épuisant mentalement, mais aussi humiliant. Toute ma maîtrise disciplinaire a été mise de côté, j'étais là pour faire figurante ».

Dans l'académie de Versailles, des collègues s'adressent au rectorat pour dénoncer les convocations envoyées seulement 2 jours avant l'épreuve et s'insurgent : « Le grand Oral, épreuve locale, non préparée, non organisée est une mascarade. Comme le sont, par conséquent, les jurys d'harmonisation, de délibération et les rattrapages pour lesquels nous sommes convoqués.

Les tâches, extrêmement lourdes, qu'on nous demande d'accomplir sont d'autant plus épuisantes qu'elles entrent en contradiction avec le sens même de nos missions : garantir à chaque élève l'égal accès à l'instruction et à un diplôme national. »

### **Dématérialisation des copies**

Enfin, nous condamnons fermement la dématérialisation des copies qui se traduit par un allongement du temps de travail, une aggravation des conditions de correction avec des risques avérés pour la santé (troubles de la vue, troubles musculo-squelettiques...) et c'est sans compter sur les nombreux problèmes techniques.

Des collègues du Vaucluse ont calculé que « le temps de correction est à peu près trois fois supérieur à ce qu'il serait si nous avions des copies papier ».

Pour exemple, ce jury de Sainte-Geneviève des bois dans l'Essonne qui a été convoqué et renvoyé à la maison 2 fois de suite faute de pouvoir accéder à Santorin et qui finit par écrire une motion disant « les consignes d'utilisation du logiciel Santorin ont été fournies à la dernière minute et leur complexité a eu raison de notre bonne volonté, il nous est impossible d'effectuer notre mission ».

Ou encore cette enseignante de philosophie qui s'adresse à son inspecteur :

« La correction des copies numérisées, avec un grand nombre de copies à corriger dans un temps très limité, pose de sérieux problèmes.

- Cela complique la correction en nous empêchant de manipuler les copies pour les classer (par sujet, par longueur...) et les comparer.
- Elle nuit à notre santé en nous contraignant de travailler longtemps et péniblement derrière un écran.
- Elle permet une surveillance des corrections et l'utilisation des données.
- Certes, nous pouvons extraire des fichiers PDF et les imprimer, cependant il semble que ces tâches nous incombent et cela va donc augmenter notre temps de travail en plus des dépenses inutiles. »

Ou encore ces 114 enseignants réunis en assemblée générale dans l'académie de Rouen :

"la numérisation des copies, imposée sans concertation, a été pour beaucoup l'occasion de : fatigue oculaire, difficultés de concentration, obligation d'utiliser un ordinateur, moindre facilité d'annotation des copies, etc. Elle entraîne avec elle son lot de dysfonctionnements et d'inquiétudes, notamment quant à l'usage qui peut être fait des données récoltées. Elle rend possible une surveillance et un contrôle à distance des correcteurs. Elle a enfin un fort coût énergétique, matériel et humain. Pour toutes ces raisons, un retour sur expérience sérieux et indépendant doit être mené, incluant une véritable enquête qualitative, laquelle n'a à notre connaissance jamais été faite. "

La FNEC FP-FO ajoute que l'article 57 du décret 82-453 n'a pas été respecté, une fois de plus, car cette dématérialisation des copies n'a fait l'objet d'aucune consultation du CHSCT alors qu'il est clair que c'est

toute l'organisation du travail qui a été modifiée et que ce logiciel a été rendu obligatoire, y compris pour les collègues ayant des prescriptions médicales déconseillant le travail sur écran (comme ça a été le cas dans l'académie de Bordeaux). La FNEC FP-FO exige un suivi médical pour tous les personnels, enseignants et administratifs, qui ont passé des heures sur leur écran. De plus, l'utilisation de Santorin pose de nombreux problèmes éthiques :

- intrusion dans la vie privée des correcteurs
- surveillance de leur activité
- contrôle de leur productivité

Ce sont les pires méthodes managériales issues du privé, appliquées aux personnels de l'Éducation nationale.

Nous rappelons également que ce sont des raisons similaires qui avaient amené la CNIL à émettre des réserves sur l'utilisation obligatoire du logiciel magistère, conduisant le ministère à préciser que son utilisation n'était pas obligatoire. La FNEC FP-FO demande donc qu'aucune obligation ne soit faite pour son utilisation et qu'aucune sanction ni pression de ne soit exercée sur les personnels qui souhaitent travailler sur les copies papier.

En conclusion, les conditions catastrophiques dans lesquelles se sont déroulées les épreuves du bac ont contribué à l'aggravation des conditions de travail déjà difficiles des personnels.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir alerté en amont de la tenue des épreuves du baccalauréat. Nombreux sont les enseignants qui se sont réunis en assemblée générale et ont pris position contre le baccalauréat Blanquer.

Pour exemple, les enseignants du lycée d'Étampes dans l'Essonne écrivaient début juin :

*« Cette épreuve de philosophie est instrumentalisée pour sauver les apparences d'un baccalauréat qui se prétend "national" là où il n'a plus aucun sens et maltraite élèves et professeurs. Nous refusons de participer à ce simulacre et nous tenons prêts à être en grève le 17 juin. NOUS DEMANDONS LE RÉTABLISSEMENT D'ÉPREUVES NATIONALES ET ANONYMES ».*

Les conditions impossibles de passation et correction des examens s'inscrivent dans un contexte plus global de mise en œuvre – et même d'aggravation – de la réforme du baccalauréat et du lycée dont nous exigeons toujours l'abandon, et ce pour que puissent être rétablis le baccalauréat comme diplôme national aux épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes, ainsi que le droit pour tout bachelier d'accéder à la filière universitaire et à l'université de son choix.

Le contrôle continu, outre le caractère profondément inégalitaire, dégrade encore les conditions de travail des personnels. 5 jurys réunis en AG au lycée de Bondoufle l'expliquent dans leur motion :

*« Tout au long de ces deux dernières années, depuis l'avènement du Bac Blanquer, nous avons constaté les pressions effectuées sur les professeurs par les élèves et leurs familles, voire parfois par les chefs d'établissement. Comment en serait-il autrement à l'heure où chaque note attribuée par un·e enseignant·e à un quelconque travail durant l'année scolaire compte pour cet examen qui angoisse tant les élèves ? ».*

## Réponse ministère

**Numérisation** : l'objectif était d'éviter les déplacements dans les transports en commun et la manipulation de copies en raison de la crise sanitaire. Santorin a passé le filtre de la RGPD. Analyse d'impact de la RGPD

**La représentante du ministre prétend qu'il y a eu 85% de retours positifs, ce seraient des retours de correcteurs. Les binômes ont été constitués de la manière suivante : un enseignant spécialiste et un enseignant non spécialiste.**

**Un enseignant n'a rien eu à préparer pour le grand oral.**

**On va voir comment renforcer les équipes. Et ce n'est pas le bac réformé qui a été difficile, mais bien le bac dans un contexte de crise sanitaire. Le retour d'expérience nous permettra de mettre en place un bac 2022 allégé.**

**Intervention FO** : Le grand oral a prouvé que c'est la casse des disciplines qui se poursuit. Et si « le bac allégé » c'est la mise en place du contrôle continu généralisé, ce n'est pas ce qu'attendent les personnels. Ce qu'ils veulent, c'est un retour au bac national avec des épreuves terminales.

Ministère : **nous souhaitons garder le nouveau format, mais nous allons l'améliorer au regard des difficultés qui sont remontées.**

La FNEC FP-FO demande donc :

- le rétablissement du baccalauréat national, avec des épreuves disciplinaires terminales et anonymes
- la création de tous les postes à hauteur des besoins
- l'arrêt des pressions sur les personnels et le respect des emplois du temps
- la fin de l'obligation de la correction dématérialisée

### **Avis : Organisation des examens 2021**

Au regard de la situation exceptionnellement anxiogène de l'organisation des examens 2021, notamment dans les Divisions concours et examens, et des risques psycho-sociaux très élevés engendrés, les membres du CHSCT ministériel demandent qu'un point précis soit réalisé en urgence dans chaque instance des CHSCT afin de mesurer l'impact gravement préjudiciable de cette situation sur les personnels et la qualité du service public.

Vote

**Pour : FO, FSU, UNSA**

## **III – Conditions d'exercice des infirmières**

Alerte des représentants du personnel sur la situation des infirmières, pas seulement durant la crise sanitaire. Inquiétude aussi concernant le transfert des infirmières aux collectivités. 1 collègue sur 3 exprime être en souffrance sur leur lieu de travail et 1 sur 5 envisage quitter la profession.

**La DGESCO indique un absentéisme plus important que d'habitude et des indicateurs qui montrent que le corps des infirmières rencontre des difficultés. Concernant le transfert aux collectivités, l'arbitrage du ministère n'a pas évolué, les infirmières restent à l'EN. Concernant les visites médicales, le ministère se veut rassurant en indiquant que ce sont les seuls médecins qui les prendront en charge, pas les infirmières. Une avancée également : transposition du Ségur de la santé au corps des infirmières.**

La FNEC FP-FO se félicite du recul sur le transfert des infirmières aux collectivités et de l'annonce de revalorisation de la grille des personnels infirmiers, qui, rappelons-le, ont été arrachées par les fortes mobilisations des personnels hospitaliers et des infirmières notamment de FO. La FNEC FP-FO attend pour ces personnels une réelle revalorisation, au moins égale à celle obtenue par les hospitaliers. La FNEC FP-FO dénonce les conditions de travail considérablement dégradées, et pas seulement par la crise sanitaire, auxquelles on ne répond pas. En effet, au-delà du constat de la souffrance au travail, quelles mesures seront prises pour la faire cesser ?

**Ministère : pas de réponse, ça échappe un peu à la responsabilité de la DGRH. Nous intégrerons cette question dans les OSM.**

### **Avis proposé par la FSU sur les infirmières**

Les infirmières de l'Éducation nationale sont à bout de souffle. Le ministre de l'Éducation nationale a été alerté officiellement à de multiples reprises sur leur situation de souffrance au travail et la mise en danger de leur santé.

Le CHSCT ministériel demande de diligenter urgemment une enquête qualitative et d'y associer les représentant-es du personnel du CHSCT MEN.

Vote :

**Pour : FO, FSU, UNSA**

## IV – Questions diverses

**Diffusion des guides** : alertes suicidaires, accidents de service et maladies professionnelles  
En cours de finalisation. Et un guide pour les contractuels est en cours d'élaboration.

### **Avis : Mise en œuvre du Citis (modalités de prise en charge de frais médicaux)**

Les membres du CHSCT ministériel demandent que les modalités de prise en charge des frais médicaux en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle fassent l'objet d'un cadre et d'une procédure définis nationalement dont les agents seraient informés dans un objectif de traitement homogène des situations sur l'ensemble du territoire.

Vote

**Pour : FO, FSU, UNSA**

### **Avis : Mise en œuvre du Citis (certificat de prise en charge des frais médicaux)**

Les membres du CHSCT ministériel demandent qu'un certificat de prise en charge des frais médicaux soit automatiquement transmis par l'employeur sur simple demande de l'agent lorsque les circonstances de l'accident de service ouvrent droit à la présomption d'imputabilité telle que définie dans l'article 21 bis de la loi du 13 juillet 1986.

Vote

**Pour : FO, FSU, UNSA**

Réponse ministère : **la réglementation prévoit le remboursement des frais médicaux.**

### **Avis : Mise en œuvre du Citis (fonctionnement de l'application Anagram)**

Les membres du CHSCT ministériel demandent que l'Application Anagram fasse apparaître distinctement la visite chez le médecin agréé pour un arrêt de travail initial et la visite de contrôle en cas de prolongation d'un Citis et ce, de la façon suivante :

\* Pour la visite initiale : dans ses conclusions, une seule question posée au médecin agréé doit lui permettre de se prononcer exclusivement sur le soupçon qu'aurait l'employeur quant aux circonstances paraissant détacher l'accident de service (article 47-4 du décret 86-442)

\*En cas de visite de contrôle dans le cadre d'une prolongation d'accident de service : dans ses conclusions, le médecin agréé doit uniquement indiquer si, à la date de la convocation pour l'expertise médicale, l'état de l'agent nécessite un maintien en Citis.

Vote

**Pour : FO, FSU, UNSA**

Réponse ministère : **on va vérifier que l'outil n'est pas adapté à la nouvelle réglementation, mais si c'est bien le cas, ça va prendre du temps, car nous n'avons pas entièrement la main.**

### **Avis : Mise en œuvre du Citis (rappel sur le secret médical)**

Conformément à la décision du Conseil constitutionnel en date du 11 juin 2021, les membres du CHSCT ministériel demandent que soit rappelé à tous les services RH le respect du secret médical dans le traitement des Citis. Les gestionnaires des rectorats et des DSDEN ne doivent avoir accès qu'aux conclusions de l'expertise médicale tandis que le rapport d'expertise complet est conservé sous une enveloppe cachetée avec la mention « pli confidentiel - secret médical » à la disposition des agents.

Vote

**Pour : FO, FSU, UNSA**

Réponse ministère : **on le rappelle sans cesse aux médecins agréés, mais ils ne suivent pas toujours les consignes**

### **Avis : Mise en œuvre du Citis (modalités de consultation de l'expertise médicale)**

Les membres du CHSCT ministériel demandent à l'employeur de définir des modalités de consultation des dossiers d'expertise médicale par chaque agent, tout en préservant le secret médical. Ces modalités doivent être la règle nationale afin de se prémunir de toute dérive territoriale.

Vote

**Pour : FO, FSU, UNSA**

### **Information sur l'extension de la compétence de la commission de réforme ministérielle au titre des maladies professionnelles liées à une infection au SARS CoV2**

**L'instruction a été transmise aux académies et aux établissements de l'ESR le 28 mai 2021 et on y précise la mise en œuvre de la circulaire. C'est en cours de signature.**

### **Prise en charge financière des équipements de protections auditives pour les professeurs d'EPS**

Réponse du conseiller de prévention ministériel : **15 mars 2018, sujet abordé en CHSCTM : EPI obligatoire qui dépend du budget des établissements soit sur le crédit de fonctionnement soit sur le programme 141.**

**Cela doit être inscrit dans le DUER si le volume dépasse 85 décibels pour une journée d'exposition en exposition répétée (R4434-7 du Code du travail). Les bouchons d'oreille doivent respecter la réglementation et être moulés spécifiquement pour le personnel. Cet article du Code du travail indique également que cela ne se limite pas au port des bouchons d'oreilles. Quelques exemples : organisation des activités avec une limitation du nombre d'élèves, travail sur le bâti scolaire (bruit de la soufflerie du gymnase, matériaux qui absorbent les bruits...etc.)**

### **Difficulté rencontrée au sein d'une académie en matière de décharge allouée aux représentants du personnel du CHSCT**

Réponse du ministère : **académie de Besançon. C'est réglé.**

## **□ Enquêtes CHSCT**

Sur toutes les situations ci-après, la FNEC FP-FO a demandé à ce que le ministère fasse respecter la réglementation.

1- **Suicide d'une enseignante de la Réunion** (collège Bellevue). Rapport du CHSCT caviardé avant sa diffusion. La FNEC demande que l'entrave cesse. Ce qui a été mis à jour c'est l'effet dévastateur de l'entretien PPCR et du management d'entreprise. Cela nécessite qu'on se penche sur la question de l'entretien professionnel. La FNEC demande que le ministère intervienne auprès du rectorat pour que le rapport soit complet.

Réponse du ministère : **Sur la Réunion, le CHSCTA s'est réuni hier et aurait adopté un avis concernant le rapport d'enquête pour qu'il soit plus détaillé sans citer les noms des personnes citées.**

2- **Enquête Samuel Paty** : nous nous félicitons que l'enquête se tienne enfin. En revanche, le cabinet choisi pour l'enquête ne semble pas indépendant. De nombreux articles de presse mentionnent des liens très étroits avec le pouvoir. Nous demandons qu'un cabinet indépendant participe à l'enquête.

3- **Christine Renon** : Le rapport d'enquête du CHSCT donne un certain nombre de préconisations et renvoie à la responsabilité du ministère sur la mise en œuvre de certaines de ces préconisations. Nous demandons donc que le CHSCT M soit tenu informé de la manière dont les préconisations vont être mises en œuvre. Cependant, la FNEC FP-FO indique que les mesures que met en place le ministre à travers le Grenelle vont à l'exact opposé de ce que préconise le CHSCT (directeur supérieur hiérarchique, enseignant inspecteur, postes profilés...)

4- **Vaucluse** : 3 individus violents rentrent dans un collège, un représentant FO signale le fait dans le DGI, mais le DASEN refuse d'associer le camarade à l'enquête. Ce n'est pas réglementaire.

FO demande qu'on rappelle la réglementation au DASEN du 84.

5- **Entrave à la réalisation de l'enquête du CHSCT D dans le département de la Haute-Loire** : concernant la maladie professionnelle faisant suite au burn-out professionnel d'un directeur d'école ;

Réponse du ministère : **Pour ces situations, nous vous apporterons une réponse rapidement et interviendrons auprès des départements concernés.**

## ❑ Thématiques des groupes de travail du CHSCT MEN

Pour la FNEC FP-FO, ce programme ne correspond en rien à nos demandes. Il s'agit de transformer les représentants syndicaux en accompagnateur de la politique ministérielle.

### ➤ **Adaptation de l'applicatif relatif au DUERP**

Objectif : **montrer comment fonctionne la nouvelle application qui est en train d'être mise en place.**

### ➤ **Carnet de bord numérique de suivi du bâti scolaire**

Objectif : **présenter l'applicatif qui a été travaillé en lien avec le ministère de la transition écologique de la santé et de l'Intérieur.**

### ➤ **Actualisation du guide de prise en charge des enfants au comportement hautement perturbateur**

La FSU s'inquiète, car la DGESCO a annoncé qu'elle souhaitait réécrire le guide.

Réponse du ministère : **de nombreuses évolutions depuis l'écriture de ce guide donc il faudra le remettre à jour, mais ce que proposera la DGESCO sera soumis au CHSCTM.**

**Rappel : la FNEC FP-FO a voté CONTRE ce guide qui vise à culpabiliser les collègues et à accompagner la politique de l'inclusion scolaire systématique.**

### ➤ **Référentiels « construire l'école »**

**Les premières parties vont être rédigées à la rentrée. Elles concerneront les espaces communs par exemple (salles des profs). Nous recueillerons vos observations en GT.**

### ➤ **Missions du référent du CHSCT sur les violences sexistes et sexuelles.**

**Présentation du travail mené.**

**À noter que** les orientations stratégiques ministérielles (OSM) pour l'année 2021 n'ont toujours pas été présentées. Tout un programme !

**Circulaire du 5 juillet 2021  
relative aux autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique de l'Etat pour  
la vaccination contre la Covid-19**

NOR : TFPF2120695C

La situation sanitaire s'est considérablement améliorée ces derniers mois grâce à l'effet conjugué des mesures de freinage, des efforts de nos concitoyens et de la politique vaccinale conduite par le Gouvernement, permettant l'assouplissement progressif des dispositifs mis en place.

La stratégie vaccinale déployée par le Gouvernement contre la Covid-19 vise à remplir deux objectifs de santé publique : faire baisser les formes graves de la maladie et la mortalité ; éviter la saturation du système hospitalier.

Si plus de la moitié de la population française adulte a désormais reçu au moins une première dose de vaccin contre la Covid-19, la circulation de nouveaux variants du virus requiert la plus grande vigilance et invite à accélérer l'effort national de vaccination.

Les employeurs publics de l'Etat sont invités mettre en place les conditions destinées à faciliter la vaccination des agents placés sous leur autorité, en particulier en leur accordant des autorisations spéciales d'absence (ASA) pour le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de cette démarche.

**1. Absence pour vaccination contre la Covid-19 organisée par l'employeur et absence pour vaccination effectuée en dehors du cadre professionnel**

1.1. La vaccination peut être organisée *directement* par l'employeur, avec les professionnels de santé intervenant habituellement auprès des agents, ou bien confiée par l'employeur à un prestataire réalisant des opérations de prévention en milieu professionnel.

La vaccination effectuée dans ce cadre s'opère sur le temps de travail de l'agent et ne donne pas lieu à récupération.

1.2. Les chefs de service octroient une autorisation spéciale d'absence aux agents qui sont vaccinés en dehors du cadre professionnel (dans un centre de vaccination, auprès d'un médecin généraliste, etc.), pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement de cette démarche et sous réserve de présentation d'un justificatif de rendez-vous vaccinal.

**2. Absence au travail en raison d'effets secondaires importants liés à la vaccination contre la Covid-19**

Les chefs de service réservent une issue favorable aux demandes de placement en autorisation spéciale d'absence formulées par les agents qui déclarent des effets secondaires importants après avoir été vaccinés contre la Covid-19.

L'agent public transmet à son employeur une attestation sur l'honneur qu'il n'est pas en mesure de travailler pour ce motif.

Cette autorisation spéciale d'absence peut être accordée le jour et le lendemain de la vaccination. Les situations particulières font l'objet d'un examen individualisé.

**3. Absence au travail pour accompagner son enfant de plus de 12 ans à un rendez-vous vaccinal**

Pour faciliter la vaccination des enfants, une autorisation spéciale d'absence peut être accordée aux agents qui accompagnent leur enfant de plus de 12 ans à leur rendez-vous vaccinal, pendant la durée strictement nécessaire à cette démarche et sous réserve de présentation d'un justificatif de rendez-vous vaccinal.

\*\*\*\*\*

Afin de déployer au mieux ce dispositif d'autorisations spéciales d'absences accordées pour favoriser la vaccination contre la Covid-19, je souhaite que vous le fassiez largement connaître des agents placés sous votre autorité et que vous puissiez, dans la mesure du possible, assurer un suivi global du nombre d'ASA accordé.

Nathalie COLIN